



SM PAYS TOURISTIQUE DES PORTES DE BRETAGNE (Siren : 200013985)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Janzé
Arrondissement	Rennes
Département	Ille-et-Vilaine
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	04/02/2008
Date d'effet	04/02/2008

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Jean-Paul TROUBOUL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	34 bis, boulevard Clémenceau
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	35150 JANZE
Téléphone	02 .9 9. 44 .5 8. 44
Fax	02 .9 9. 44 .5 8. 45
Courriel	tourisme@portes-de-bretagne.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	173 845
Densité moyenne	82,93

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
35	CC au Pays de la Roche aux Fées (243500634)	CC
35	CC de Moyenne Vilaine et Semnon (243500642)	CC
35	CC Vallons de Haute-Bretagne Communauté (200043990)	CC
35	Communauté d'agglomération "Vitré Communauté" (200039022)	CA

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Développement touristique</p> <p>- Tourisme</p> <p>- élaborer et de participer à la mise en œuvre d'un projet de développement touristique du pays en liaison avec l'ensemble des partenaires privés et publics ; - contribuer, par un soutien technique aux porteurs de projets, à l'aménagement et au développement de l'offre touristique ainsi qu'à l'organisation de la production dans ce domaine ; - assurer des actions de promotion de l'offre touristique à l'échelle du Pays Touristique et de favoriser sa commercialisation en cohérence avec les interventions régionales et départementales; - organiser, de participer à des opérations de mise en réseaux et d'accompagnement des différents acteurs du tourisme local autour de démarches qualité ou collectives à l'échelle du Pays Touristique ; - réaliser des études en matière de développement touristique à l'échelle du Pays Touristique ; - participer à l'observation de l'économie touristique locale ; - détecter les besoins en formation des acteurs locaux du tourisme et de participer à la mise en œuvre des actions de formation.</p> <p>Partage de services entre le Syndicat Mixte et ses membres : Les services du Syndicat Mixte peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'un ou plusieurs Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) membres pour l'exercice de leurs compétences. Ce partage de services fait l'objet d'une convention entre le Syndicat Mixte et les EPCI membres pour déterminer les modalités de la mise à disposition et les conditions de remboursement des frais de fonctionnement du service. Dans les mêmes conditions, le Syndicat Mixte peut bénéficier d'une mise à disposition des services des EPCI membres.</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)